

FORMATION REFERENT SANTE SECURITE AU TRAVAIL (animateur sécurité)

Objectifs de la formation :

Se former en tant que référent santé sécurité au travail pour être en capacité d'animer, sur le terrain, la mise en œuvre d'une politique prévention sécurité à la fois conforme aux exigences de la direction et aux exigences réglementaires.

- Comprendre le rôle et les missions du référent santé sécurité au travail
- Connaître les principaux enjeux de la sécurité et la santé au travail
- Connaître l'essentiel de la réglementation santé sécurité
- Etre capable d'analyser les incidents, les accidents et de suivre les indicateurs
- Savoir analyser et évaluer les risques professionnels
- Connaître et mettre en œuvre de bonnes pratiques et outils de la sécurité
- Définir et mener un plan d'action d'amélioration Sécurité adapté à son entreprise

Références réglementaires :

Code du travail

- L4644-1 et R4644-1 et suivants du code du travail : l'employeur doit avoir désigné dans son entreprise, quel que soit le nombre de salariés et le secteur d'activité concerné, « *un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.* ».
- Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un référent en santé et sécurité du travail (SST), déjà compétent ou formé spécifiquement

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022

Contenu de la formation :

1 ère demi-journée :

Tour de table et présentation des stagiaires et du formateur

1 Notions de base en prévention

- La définition du risque,
- La définition du risque professionnel,
- La définition du danger,
- La définition de la situation dangereuse,
- La définition de l'accident du travail
- La définition de l'accident de trajet,
- La définition de la maladie professionnelle,
- La modélisation dans le temps de l'accident du travail,
- La définition de la prévention
- La définition de la protection
- Exercice pratique.

2 ème demi-journée :

2 Rôles et missions du référent santé sécurité au travail

- Le rôle du Référent santé sécurité au travail,
- Les missions possibles,
- Les différents enjeux.

3 Identifier les risques à maîtriser dans son domaine d'activité

- Le principe de l'analyse des risques, les notions de prévention et protection.
- La mise en place d'actions préventives (actions de maîtrise).
- Le suivi des actions sur le terrain.

3 ème demi-journée :

4 L'évaluation des risques professionnels

- La démarche de l'évaluation des risques professionnels
- Les risques professionnels.
- Les 9 principes généraux de prévention
- La cotation des risques professionnels
- La rédaction et la mise à jour du document unique

4 ème demi-journée :

5 Mettre en œuvre une démarche d'amélioration permanente

- Plan d'action : mise en œuvre et suivi
- Suite à un incident ou un accident, quelles actions correctives et préventives ?
 - savoir s'attaquer aux causes premières (arbre des causes).
 - enregistrer les résultats.
- Faire des bilans, animer des réunions sur le terrain.
- Assurer la mise à jour des documents du système SSE.
- Les audits comme outils de progrès.

5 ème demi-journée :

6 Connaitre les documents et les obligations réglementaires

- Les vérifications périodiques obligatoires.
- Le registre de sécurité.
- Le plan de prévention.
- Le permis de feu.
- Les autorisations de conduite.
- Les habilitations ...

7 Préparer un chantier et/ou un travail dangereux

- La visite.
- Les obligations réglementaires et autres.
- Identifier les risques et les dangers.
- Savoir communiquer autour de la sécurité.
- La protection et la prévention.

6 ème demi-journée :

8 Mesurer les résultats

- Les indicateurs Environnement et/ou Santé-Sécurité à suivre.
- Construire son tableau de bord.
- Présenter ses résultats, inciter à agir
- Etre source de proposition.

9 Devenir un relais efficace des managers

- Présenter aux nouveaux embauchés les points clés du système SSE
- Communiquer au sein de son activité
- Recueillir les suggestions de chacun : faire simple et efficace.

10 Questionnaire d'évaluation des connaissances

Moyens et méthodes pédagogiques utilisées :

Ordinateur, vidéo projecteur, PPT, Films

Exposés didactiques, études de cas, participation active des participants, travaux en sous-groupes, Mise en situation professionnelle et validation des compétences opérationnelles. Échanges et retours d'expérience.

Pré-requis :

Aucun

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Durée :

21 heures au minimum pour un groupe de 1 à 10 personnes (soit 3 journées de 7h00 au minimum) en présentiel ou 6 demi-journée de 3h30 à distance par visio-conférence.

Nombre de participants :

En intra-entreprise, 1 au minimum et 10 au maximum.

EVALUATION DES PARTICIPANTS :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation se font avec un QCM en fin de formation et des exercices concrets à réaliser par le stagiaire pendant la formation.

A l'issue de cette formation, une attestation sera délivrée au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable du formateur.

Tarifs

750€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 10 personnes

450€ TTC la journée par stagiaire en inter entreprises

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com.